



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

L'AUTO ÉCOLE DU CHATEAU
4, Faubourg de la Barre
76200 DIEPPE

ont été évaluées et jugées conformes
aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable

à compter du 06/06/2019

jusqu'au 06/06/2022

Pour le préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Le Chef du Service
Expertises Déplacements
Développement Durable

Thibaut SARRAZIN

Site Internet www.securite-routiere.gouv.fr